

LA DIVISION DU TRAVAIL (SUITE)

I- Généralité :

Le monde du **travail** occupe une place prépondérante dans la **sociologie** et est étroitement lié à la **technologie**.

Facteur de production, il mobilise des savoir-faire, permet à l'homme de s'affranchir des **contraintes** du milieu et contribuer ainsi à la création des richesses. Les revenus qui lui sont associés constituent une composante essentielle de la demande des **ménages** et donnent accès à la consommation de **biens** ou de **services**.

II- Théoriciens :

- **G. Friedman** dans son livre « **Travail en miette** » met en relief cette **atomisation** des tâches dans tous secteurs industriels. Le découpage du travail en une multitude d'occupations se traduit par un réseau dense de **professions**. Quant à la **bureaucratie (M. Weber, M. Crozier)**, elle se veut une organisation rationnelle de la division du travail d'un grand nombre de gens qui concourent tous à la production du même bien ou service. Elle est toujours une **juxtaposition hiérarchique de juridictions**, des **responsabilités** qui définissent les tâches de chacun.

L'entrée dans la bureaucratie et la **promotion** d'un **échelon** à l'autre se font d'après des critères objectifs. La division du travail permet d'accroître rendement et productivité.